

Délibération 26_03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)**

Séance du 5 Février 2026	Nombre de délégués
Délibération n° 26_03	En exercice : 7
Convocation : 22 janvier 2026	Présents ou représentés : 5
Objet : MAPA : MOE-DiguesNavarre2026	Absents : 2

L'An deux-mil-vingt-six, le jeudi cinq février, les membres du Comité syndical, légalement convoqués en date du vingt-deux janvier deux-mil-vingt-six, se sont réunis à l'Hôtel d'agglomération d'Evreux, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :

Monsieur Marcel SAPOWICZ
Monsieur Christophe ALORY
Monsieur Frédéric CHOPIN
Madame Martine SAINT-LAURENT (en visio)

Etaient présents sans voix délibérative :

Excusés :

Monsieur Gérard CHERON (pouvoir à M. SAPOWICZ)

MARCHES & TRAVAUX

MAPA : MOE_DIGUESNAVARRE2026 | MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE PHASE
PROJET : CONFORTEMENT DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE NAVARRE A EVREUX
(27)

L'objet de marché concerne une mission de Maîtrise d'œuvre - phase projet – relative à la réhabilitation du système d'endiguement de Navarre à Evreux.

Une procédure adaptée a été lancée le 19 décembre 2025, sous la référence *MOE_DiguesNavarre2026*, conformément aux dispositions des articles R2123-1 et R2123-5 du Code de la commande publique. Les candidats devaient remettre une note méthodologique, une offre de prix détaillée, un sous détail des temps prévisionnels par mission et un planning complet.

Le marché sera formalisé par Acte d'engagement.

La procédure retenue par le SMABI est :

- Accès au dossier de consultation par voie dématérialisée sur la plateforme MAPA du conseil départemental de l'Eure (<https://marchespublics.eure.fr>).
- Date limite de remise des offres le 30 janvier 2026 à 17H00.

L'ouverture des plis a eu lieu dans les locaux du SMABI le 2 février 2026 à 18H00. Les offres ont été évaluées selon les critères suivants :

- 50% pour le prix,
- 50% pour la qualité technique des prestations

Une seule offre a été reçue et analysée. Le président propose le rapport d'analyse des offres.

N°	Raison sociale	Nom	Prénom	Horodatage	Identifiant En	Adresse postale
EI.1	ANTEA FRANCE	TASPINAR	Hilal	30/01/2026 14 :12 :24	FR - 393206735 00598	803 BOULEVARD DUHAMEL DU MONCEAU ZAC DU MOULIN 45160 OLIVET

CECI EXPOSE,

Vu l'article L2123-1 et suivants du Code de la commande publique

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-21, 6°

Vu le procès-verbal de la commission d'ouverture des plis du 2 février 2026,

Vu le rapport d'analyse des offres présenté,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- **DE RETENIR** le prestataire suivant : ANTEA France pour un montant de 198 090 € TTC,
- **D'APPROUVER** les clauses du marché telles que présentées,
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents afférents, y compris l'acte d'engagement,
- **DE DIRE** que les crédits sont ou seront inscrits au budget,
- **DE PRECISER** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet www.telerecours.fr.

ADOPTÉ à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton

Marcel SAPOWICZ